



Tribunal international chargé de
poursuivre les personnes présumées
responsables de violations graves
du droit international humanitaire
commises sur le territoire de
l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Affaire n° : IT-98-29-A

Date : 16 novembre 2006

Original : FRANÇAIS
Anglais

LA CHAMBRE D'APPEL

Composée comme suit : **M. le Juge Fausto Pocar, Président**
M. le Juge Mohammed Shahabuddeen
M. le Juge Mehmet Güney
M. le Juge Theodor Meron
M. le Juge Wolfgang Schomburg

Assistée de : **M. Hans Holthuis, Greffier**

Ordonnance rendue le : 16 novembre 2006

LE PROCUREUR

c/

STANISLAV GALIĆ

ORDONNANCE FIXANT LA DATE D'UNE AUDIENCE PUBLIQUE

Le Bureau du Procureur :

Mme Helen Brady
M. Mark Ierace
Mme Michelle Jarvis
Mme Shelagh McCall
Mme Anna Kotzeva

Les Conseils de l'Appelant :

Mme Mara Pilipović
M. Stéphane Piletta-Zanin

LA CHAMBRE D'APPEL du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (le « Tribunal international »),

VU l'article 117 D) du Règlement de procédure et de preuve du Tribunal international,

ORDONNE qu'une audience publique consacrée au prononcé de l'Arrêt en l'espèce se tiendra le 30 novembre 2006 à 16 heures en salle d'audience I.

.

Fait en anglais et en français, la version en anglais faisant foi.

Le 16 novembre 2006
La Haye (Pays-Bas)

Le Président de la Chambre
d'appel

/signé/

Fausto Pocar

[Sceau du Tribunal]